

# LE PROGRAMME

# PIRATE

Export réalisé le 07/02/2025

**NOS IDÉES VOUS PLAISENT ? PIRATEZ-LES !**

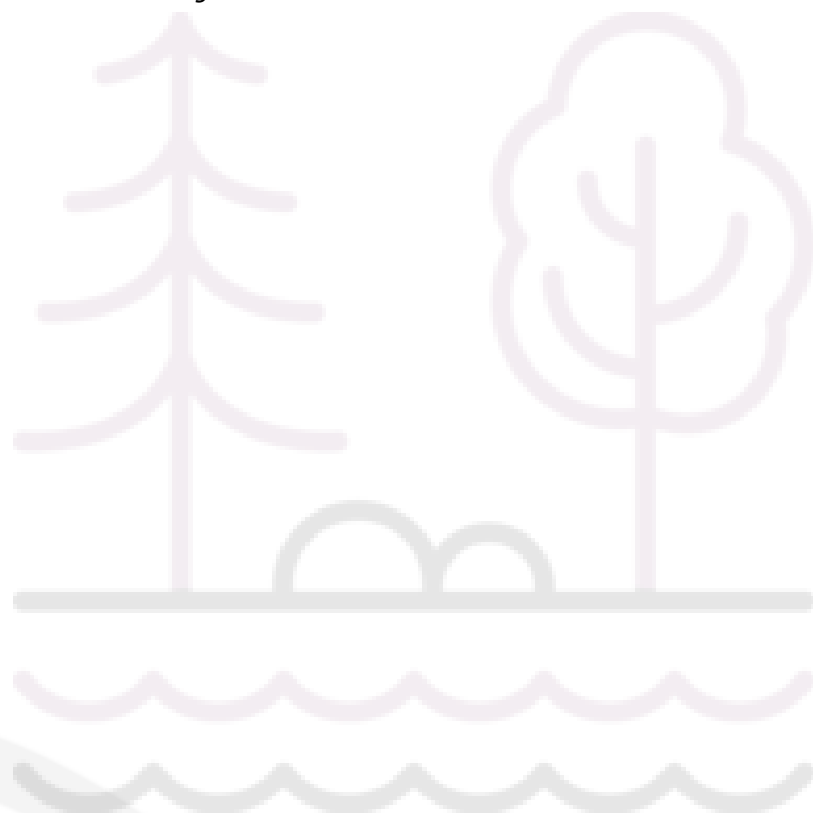


# SOMMAIRE

<b>Environnement, Climat et Énergie</b>	.....	<b>5</b>
<b>Abolition de la chasse à courre</b>	.....	<b>6</b>
<b>Exposé des motifs</b>	.....	<b>6</b>
<b>Contenu de la proposition</b>	.....	<b>6</b>
<b>Animal et société</b>	.....	<b>7</b>
<b>Exposé des motifs</b>	.....	<b>7</b>
<b>Contenu de la proposition</b>	.....	<b>7</b>
<b>Animaux de compagnie</b>	.....	<b>8</b>
<b>Exposé des motifs</b>	.....	<b>8</b>
<b>Contenu de la proposition</b>	.....	<b>8</b>
<b>mat_et_energie/autoriser_pratiques_funeraires_supplementaire ...</b>		<b>9</b>
<b>environnement_climat_et_energie/charte_pour_ocean</b>	.....	<b>10</b>
<b>Chasse à la glu</b>	.....	<b>11</b>
<b>Exposé des motifs</b>	.....	<b>11</b>
<b>Description</b>	.....	<b>11</b>
<b>Divertissements et spectacles</b>	.....	<b>12</b>
<b>Exposé des motifs</b>	.....	<b>12</b>
<b>Contenu de la proposition</b>	.....	<b>12</b>
<b>Économie d'energie - Consommation</b>	.....	<b>13</b>

Exposé des motifs	.....	13
Contenu de la proposition	.....	13
<b>Économie d'énergie - Logement</b>	.....	14
Exposé des motifs	.....	14
Contenu de la proposition	.....	14
<b>Évolution de la réglementation concernant la chasse au renard</b>	.....	15
Mise en contexte, résumé de la réglementation sur les ESOD	.....	15
Contenu de la proposition	.....	16
<b>Expérimentation animale</b>	.....	18
Exposé des motifs	.....	18
Contenu de la proposition	.....	18
<b>Faune sauvage</b>	.....	19
Exposé des motifs	.....	19
Contenu de la proposition	.....	19
<b>Interdiction de la chasse le dimanche</b>	.....	20
Exposé des motifs	.....	20
Contenu de la proposition	.....	20
<b>Interdiction des écrans publicitaires vidéo</b>	.....	21
Exposé des motifs	.....	21
Contenu de la proposition	.....	21
<b>Interdiction générale de l'utilisation des technologies à base de cyanure dans l'industrie minière</b>	.....	22
Exposé des motifs	.....	22

<b>Description</b>	<b>23</b>
<b>Mesure en faveur des animaux d'élevage</b>	<b>24</b>
<b>Exposé des motifs</b>	<b>24</b>
<b>Contenu de la proposition</b>	<b>24</b>
<b>Pour une transition énergétique décarbonée</b>	<b>25</b>
<b>Le parti pirate se positionne pour une transition     énergétique : économie, sources non-carbonées,     changement des usages</b>	<b>25</b>
<b>Pouvoir vivre en ville sans voitures individuelles</b>	<b>28</b>
<b>Exposé des motifs</b>	<b>28</b>
<b>Contenu de la proposition</b>	<b>28</b>
<b>Réduction des émissions de CO2 des véhicules pour particulier</b>	<b>29</b>
<b>Exposé des motifs</b>	<b>29</b>
<b>Description</b>	<b>31</b>
<b>Réorientation de l'impôt ou des aides publiques pour favoriser une société écologique</b>	<b>33</b>
<b>Exposé des motifs</b>	<b>33</b>
<b>Contenu de la proposition</b>	<b>33</b>



**ENVIRONNEMENT, CLIMAT ET ÉNERGIE**

# ABOLITION DE LA CHASSE

## À COURRE

Société, Environnement

Au programme depuis Janvier 2019

### EXPOSÉ DES MOTIFS

La vènerie ou « chasse à courre » est un mode de chasse qui consiste à poursuivre un animal sauvage avec une meute de chiens jusqu'à son épuisement et sa mise à mort, effectuée à l'arme blanche. Cette pratique, issue de la noblesse, abandonnée après la Révolution et réactivée par Napoléon, continue de survivre malgré des critiques assez importantes, que cela concerne la souffrance animale (stress, mise à mort longue et douloureuse), de la gestion des forêts (fixation des animaux par l'agrainage, nuisance sonore), mais aussi les riverains de ces chasses (les chasses finissant parfois dans les propriétés privées, sans considération du risque pour les populations). La chasse à courre ne répond plus à aucune nécessité écologique, elle est d'ailleurs interdite en Allemagne depuis 1952, en Belgique depuis 1995 alors que l'Écosse, l'Angleterre et le Pays de Galles l'ont interdite en 2004.

Source :

- Proposition de loi réalisé le 15 mai 2013 par le groupe EELV :  
<http://www.assemblee-nationale.fr/14/propositions/pion1036.asp>

### CONTENU DE LA PROPOSITION

Considérant l'article IV du Code des Pirates, les Pirates sont environnementalistes précisant que le Parti Pirate lutte contre la destruction de l'environnement et milite pour la pérennité de la nature et de ce qui la compose. Le Parti Pirate demande l'interdiction de la chasse à courre.

### PROPOSITION DE LOI

#### ARTICLE 1ER

I. – L'article L. 424-4 du Code de l'environnement est ainsi modifié :

1° À la première phrase du premier alinéa, les mots : « soit à courre, à cor et à cri, » sont supprimés ; 2° Il est complété par un alinéa ainsi rédigé : « À compter du [DATE], il n'est plus délivré aucune attestation de meute destinée à l'exercice de la chasse à courre, à cor et à cri. »

II. – Les dispositions du 1° du I entrent en vigueur à compter du [DATE], date à partir de laquelle la pratique de la chasse à courre est interdite sur l'ensemble du territoire français.

#### ARTICLE 2

La pratique de la chasse à courre, à cor et à cri est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

# ANIMAL ET SOCIÉTÉ

Environnement, Éducation, Société, Justice, Agriculture

Au programme depuis Janvier 2017

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Une politique globale relative aux diverses utilisations de l'animal est indispensable pour permettre une réelle évolution de la condition animale dans notre pays.

Le respect de l'animal est une notion absente des programmes scolaires alors qu'il constitue une valeur citoyenne au même titre que le développement durable. Il est également à déplorer que les professionnels destinés à être en contact avec les animaux ou chargés d'assurer leur protection n'aient pas l'obligation de suivre une formation sur leurs besoins et comportements. De même, les forces de l'ordre et magistrats rencontrent souvent, par manque de connaissances, des difficultés pour faire appliquer les normes juridiques protégeant les animaux. Actuellement, les organisations de protection animale ne sont pas systématiquement incluses dans les processus de décision politique et ne peuvent pas se constituer partie civile pour certaines infractions portant atteinte à l'intégrité ou à la vie de l'animal. Par ailleurs, les statuts d'objecteurs de conscience et de lanceurs d'alerte ne sont pas définis, ni suffisamment protégés par notre droit. Enfin, il est regrettable que l'État ne dispose pas d'un organe indépendant dédié à la protection animale et ne puisse communiquer des données chiffrées et fiables relatives aux différents domaines impliquant les animaux.

## CONTENU DE LA PROPOSITION

C'est pourquoi nous estimons nécessaires les mesures suivantes :

- Réintégrer la notion de respect des animaux dans les programmes scolaires et former le personnel éducatif à cet enseignement.
- Rendre obligatoires des formations en éthologie et/ou sur la protection animale pour tous les professionnels en contact avec les animaux ou en charge de leur protection (éleveurs, forces de l'ordre, magistrats, etc.).
- Renforcer la protection des objecteurs de conscience et lanceurs d'alerte et permettre aux associations de se constituer partie civile pour toutes les infractions concernant les animaux.
- Instaurer un système de recueil de données chiffrées dans tous les domaines impliquant des animaux.
- Légitimer les politiques de protection animale en instituant un organe autonome dédié aux animaux et indépendant du ministère de l'Agriculture et donner une place significative aux associations compétentes dans les organes décisionnaires.

# ANIMAUX DE COMPAGNIE

Environnement, Société

Au programme depuis Février 2019

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Selon une étude FACCO / TNS SOFRES de 2014, la France compte plus de 12,7 millions de chats, 7,3 millions de chiens, 5,8 millions d'oiseaux, 34,2 millions de poissons et 2,8 millions de petits mammifères, ce qui la classe en tête des pays d'Europe possesseurs d'animaux de compagnie. Au total, plus de 63 millions d'animaux de compagnie peuplent nos foyers, et plus d'un foyer sur deux accueille un ou plusieurs animaux de compagnie.

Fort de ce constat et de l'évolution de notre société, il est impossible de nier que ce sujet prend une place essentielle aussi bien dans le cœur des Français que dans l'actualité.

Car si l'omniprésence des animaux de compagnie est bien réelle, ces derniers en subissent souvent un amer et injuste retour de bâton. En effet, chaque année en France, plus de 100 000 animaux sont abandonnés et des centaines de procédures sont engagées pour des faits de maltraitance par les associations qui prennent ainsi en charge plusieurs milliers d'animaux soustraits à leurs propriétaires.

Souvent victimes d'une société de consommation qui ne leur donne finalement qu'une valeur marchande et ignore leurs besoins réels, ces animaux (chiens, chats, mais aussi de plus en plus de nouveaux animaux de compagnie et animaux de ferme) souffrent également de la méconnaissance que peuvent avoir leurs propriétaires de leurs besoins physiologiques et comportementaux. Ce manque d'information conduit souvent à la non-stérilisation des animaux, aux abandons, ainsi parfois qu'à une euthanasie sans autre motif que le confort du propriétaire.

## CONTENU DE LA PROPOSITION

C'est pourquoi nous estimons nécessaires les mesures suivantes :

- Instaurer une véritable politique nationale de stérilisation et d'identification des animaux domestiques par des incitations fiscales et des campagnes d'information, en portant une attention particulière sur le cas spécifique des DROM (Départements et Régions d'Outre-Mer).
- Faire de l'intérêt de l'animal une priorité dans les procédures de retrait et de saisie.
- Interdire les euthanasies non justifiées médicalement.
- Créer des services d'aide aux animaux appartenant à des personnes en situation de difficulté ponctuelle ou d'exclusion.
- S'opposer aux élevages d'animaux de compagnie.
- Encourager économiquement l'adoption d'animaux de compagnie dans les refuges.



# ENVIRONNEMENT CLIMAT ET ENERGIE/AUTORISER PRATIQUES FUNERAIRES SUPPLEMENTAIRE

Environnement, Société

Au programme depuis Juillet 2020

Actuellement, en France, les personnes qui décèdent n'ont que deux possibilités pour leurs funérailles : l'inhumation et la crémation. Ces procédés ont pour inconvénient un impact négatif sur l'environnement : la conception de cercueils nécessite d'abattre des arbres, ils doivent ensuite être traités avec des produits néfastes pour la terre, tout comme les corps des défunts. La crémation rejette en plus des fumées toxiques. Selon une étude de 2017 de la Fondation Services Funéraires de la Ville de Paris [1], un enterrement simple, sans monument et sans caveau, rejette 182 kg de CO2. Cette valeur peut être multipliée par 6 ou 7 avec l'ajout de monument et de caveau. Une crémation rejette 233 kg de CO2 selon cette même étude, soit l'équivalent d'un vol Paris - St Petersburg pour un passager.

Ces dernières années, de nouvelles techniques sont testées. Début 2019, l'État de Washington a autorisé l'humusation, qui consiste à enterrer dans un terreau le corps d'un défunt seulement enveloppé d'un linceul. La décomposition du corps génère alors du compost pouvant être utilisé. [2] Une autre technique, l'aquamation, qui fonctionne par hydrolise alcaline et offre un rendu proche de la crémation, devrait être autorisée dans l'État de Californie en juillet 2020. [3] Plusieurs possibilités existent donc pour des funérailles écologiques, avec un cadre approprié.

[1] <https://www.servicesfuneraires.fr/content/uploads/2018/07/2017-SFVP-Durapole-Verteego-Etude-sur-l'empreinte-environnementale-des-rites-funeraires-CP.pdf> 1

[2] <https://www.la-croix.com/Sciences-et-ethique/Ethique/Etats-Unis-lhumusation-corps-desormais-legalisee-2019-05-02-1201019094>

[3] <https://www.ouest-france.fr/insolite/l-aquamation-quelle-est-cette-nouvelle-pratique-funeraire-5367257>

# ENVIRONNEMENT \_ CLIMAT ET ENERGIE/CHARTER \_ PO UR \_ OCEAN

Agriculture, Communs, Environnement

Au programme depuis Juin 2022

Le Parti Pirate s'engage :

1. Pour que les subventions publiques qui encouragent la surpêche et les méthodes de pêche détruisant le climat et la biodiversité soient éliminées.
2. Pour que la dépense publique soutienne la conversion du secteur de la pêche vers la performance écologique et sociale des activités ainsi que vers des méthodes à faible impact carbone et respectueuses des habitats marins et de la diversité biologique de l'océan.
3. Pour que la petite pêche artisanale ne soit plus concurrencée par la pêche industrielle, notamment étrangère, et ait accès à des zones exclusives de pêche ainsi qu'à un accès prioritaire et différencié aux marchés.
4. Pour que la petite pêche artisanale soit représentée équitablement et proportionnellement à son importance sociale dans le débat public.
5. Pour que l'ensemble des aires marines dites « protégées » dans les eaux françaises soient réellement protégées en y interdisant les méthodes de pêche destructrices qui entrent en contact avec le fond ainsi que tous les engins de pêche traînants et les activités extractives industrielles.
6. Pour que la France renonce à l'extraction minière climaticide dans les grands fonds marins et flèche le budget « France 2030 » vers la recherche de solutions alternatives permettant de rendre les productions industrielles compatibles avec la protection des espèces et de la biosphère.
7. Pour que la France arrête totalement les opérations pétrolières et gazières en mer et leurs subventions d'ici 2035.
8. Pour que l'ensemble des décisions et des données publiques concernant l'océan soient transparentes : négociations, critères et répartition des quotas et licences de pêche, dossiers et instructions des demandes de subventions, données économiques du secteur (subventions, ventes, chiffres des criées, consommation de gasoil...), préparation des positions officielles de la France, négociations des accords de pêche avec l'Afrique et autres pays tiers, etc.
9. Pour que les données de surveillance des navires par satellite (VMS-vessel monitoring system) soient rendues publiques.
10. Pour que la grande distribution s'engage à soutenir la petite pêche française en valorisant ses captures et en rémunérant justement les producteurs.

# CHASSE À LA GLU

Environnement

Au programme depuis Janvier 2019

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Conseil d'État a rejeté, vendredi 28 décembre 2018, le recours de la Ligue de protection des oiseaux (LPO) contre la méthode de chasse nommée "Chasse à la Glu" dans cinq départements du Sud-Est : Alpes-de-Haute-Provence, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var et Vaucluse. La chasse à la glu consiste à poser de la colle sur les branches sur lesquelles se posent plusieurs variétés d'oiseaux, notamment les grives et les merles. Il s'agit d'une pratique cruelle pour la faune volatile, et dangereuse pour la survie de certaines espèces en danger.

Source :

- Proposition de loi réalisé le 15 mai 2013 par le groupe EELV modifié pour la chasse aux gluaux : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/propositions/pion1036.asp>

## DESCRIPTION

Considérant l'article IV du Code des Pirates, les Pirates sont environnementalistes précisant que le Parti Pirate lutte contre la destruction de l'environnement et milite pour la pérennité de la nature et de ce qui la compose, Le Parti Pirate s'oppose à la pratique de la chasse à la glu.

## PROPOSITION DE LOI

### ARTICLE 1ER

I. – L'article L. 424-4 du code de l'environnement est ainsi modifié :

1° Le cinquième alinéa est remplacé par le texte suivant : « La pose de gluaux est strictement interdite »;

II. – Les dispositions du 5° du I entrent en vigueur à compter du [DATE], date à partir de laquelle la pose de gluaux est interdite sur l'ensemble du territoire français.

### ARTICLE 2

La pratique de la pose de gluaux est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

# DIVERTISSEMENTS ET SPECTACLES

Société, Culture, Environnement, Recherche, Éducation

Au programme depuis Janvier 2017

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Capturés, séparés des leurs, élevés pour être exhibés toute leur vie ou mis à mort dans une arène, dressés à exécuter des numéros contre-nature, atteints de troubles du comportement : les animaux détenus par l'industrie du loisir souffrent de la captivité. Et pourtant, les zoos, les cirques, les delphinariums et les arènes sont encore considérés comme des lieux de divertissement.

Soulager la souffrance de ces animaux et améliorer leur quotidien est une urgence. À titre d'exemple, la Fédération des Vétérinaires Européens (FVE) a reconnu que les numéros de cirque n'étaient pas compatibles avec la nature des animaux, tandis que le Comité des droits de l'enfant des Nations unies a pressé la France d'interdire l'accès des mineurs aux corridas, les qualifiant de « pratiques violentes » ayant sur eux « un effet préjudiciable ».

« Être épargné de la faim et de la soif, de l'inconfort physique, de la douleur, des blessures, de la détresse, de la peur et être libre d'exprimer des modes normaux de comportement » : ces libertés fondamentales établies par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et considérées comme indispensables au bien-être animal sont aujourd'hui loin d'être respectées dans les lieux qui font commerce de leur exhibition.

## CONTENU DE LA PROPOSITION

C'est pourquoi nous estimons nécessaires les mesures suivantes :

- Interdire la capture des animaux sauvages dans leur milieu naturel et leur importation sur le territoire à des fins de divertissement.
- Mettre un terme à la présence et à l'utilisation d'animaux sauvages et domestiques dans les établissements et spectacles itinérants ou fixes.
- Mettre fin dans les zoos et les delphinariums aux programmes d'échanges, d'élevage et de reproduction à des fins commerciales, de divertissement, de pédagogie ou d'études scientifiques.
- Abolir les corridas et les combats de coqs.
- Imposer un code de bonne conduite dans les eaux territoriales françaises pour mettre les cétacés libres à l'abri des perturbations induites par l'observation touristique.

# ÉCONOMIE D'ÉNERGIE – CONSOMMATION

Environnement, Société, Communs

Au programme depuis Décembre 2019

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Après avoir voté sur la partie « production », il me semble important que le Parti Pirate se prononce sur la partie consommation de notre modèle énergétique.

Je propose donc plusieurs mesures qui ont pour objectif de viser une stabilisation ou une baisse de notre consommation énergétique. Certains appelleront cela de la sobriété, d'autres verront cela comme des contraintes. N'oublions pas que la France, lors de la COP21, s'est engagée à baisser ses émissions de CO2 de 40 % d'ici 2030 et de 75 % d'ici 2050.

Pour réduire l'impact de la consommation sur notre société, les produits vendus doivent être le plus durable possible, produits au plus près, réparés au plus près.

## CONTENU DE LA PROPOSITION

- Proposition 1 : Faire évoluer la durée de garantie de 2 ans actuellement à 5 ans. Mettre en place une étude sur l'impact d'une durée de garantie à 10 ans.
- Proposition 2 : Imposer les mises à jour des micrologiciels (firmware) et système d'exploitation pendant la durée de cette garantie.

# ÉCONOMIE D'ÉNERGIE – LOGEMENT

Environnement, Économie, Logement

Au programme depuis Décembre 2019

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Après avoir voté sur la partie « production », il me semble important que le Parti Pirate se prononce sur la partie consommation de notre modèle énergétique.

Je propose donc plusieurs mesures qui ont pour objectif de viser une stabilisation ou une baisse de notre consommation énergétique. Certains appelleront cela de la sobriété, d'autres verront cela comme des contraintes. N'oublions pas que la France, lors de la COP21, s'est engagée à baisser ses émissions de CO2 de 40 % d'ici 2030 et de 75 % d'ici 2050.

Le logement absorbe environ 40 % de la consommation d'énergie du pays. Les normes énergétiques actuelles permettent d'avoir des bâtiments bien isolés et donc peu énergivores. Augmenter les normes de construction ne semble donc pas une piste sérieuse, au contraire de l'isolation des logements anciens. En effet, l'isolation des logements anciens aurait un impact fort et assez rapide sur notre consommation d'énergie, dont une grande partie est émettrice de gaz à effet de serre (chaudière fioul et gaz).

## CONTENU DE LA PROPOSITION

- Proposition 1 : L'achat d'un logement ancien doit être conditionné à l'engagement par le nouveau propriétaire de la réalisation d'une isolation de qualité.
- Proposition 2 : Tout projet de ravalement de façade (peinture, rénovation de façade, nettoyage) doit être lié à la mise en place, hors bâtiments classés, à un projet d'isolation par extérieur.
- Proposition 3 : Interdire la mise en place de radiateur électrique lors de la construction de nouveau logement. Imposer au propriétaire le changement des radiateurs électriques par un autre système de chauffage lors d'un changement de locataire.

Les propositions ci-dessus peuvent être financées par la mise en place de prêts bonifiés par l'État, proposés par les banques. L'objectif étant que le remboursement du prêt soit moins cher au nouveau propriétaire que le prix de l'énergie économisée.

# ÉVOLUTION DE LA RÈGLEMENTATION CONCERNANT LA CHASSE AU RENARD

Société, Environnement

Au programme depuis Juin 2023

## MISE EN CONTEXTE, RÉSUMÉ DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES ESOD

Le renard est inscrit dans le code de l'environnement comme « espèces susceptibles d'occasionner des dégâts » ou ESOD. Ce classement active l'article R 427-8 du code de l'environnement qui indique :

Un décret en Conseil d'État désigne l'autorité administrative compétente pour déterminer les espèces d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts que le propriétaire, possesseur ou fermier peut, en tout temps, détruire sur ses terres et les conditions d'exercice de ce droit.

L'article R427-6 du code de l'environnement peut se résumer ainsi :

C'est le ministère chargé de la chasse (aujourd'hui (en 2023) c'est le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et de la transition énergétique) qui fixe par décret trois listes d'espèces d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts, dans un classement à plusieurs catégories, qui peut être différent d'un département à l'autre. Le Renard est classé dans le groupe 2 qui concerne des espèces qui sont classées nuisibles par arrêté ministériel triennal, sur proposition du préfet, après avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage.

Le ministre inscrit les espèces d'animaux sur chacune de ces trois listes pour l'un au moins des motifs suivants :

- 1° Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques ;
- 2° Pour assurer la protection de la flore et de la faune ;
- 3° Pour prévenir des dommages importants aux activités agricoles, forestières et aquacoles ;
- 4° Pour prévenir les dommages importants à d'autres formes de propriété.

Il est à noter que l'impact de l'homme sur la biodiversité est important. Nous avons modifié les habitats, cassé et recréé des équilibres, nous avons changé les systèmes qui sont proches de nous ou pas, et cela de manière temporaire ou définitive. Il peut faire sens de vouloir reconstruire des écosystèmes à certains endroits, mais pas à d'autres. Un « laissez-faire » peut suffire, mais il est parfois nécessaire de faire des efforts pour construire ou rebâtir des écosystèmes qui nous permettront, par la variété de ceux-ci, une meilleure résilience (à nous ou à la nature qui nous environne).

### Le cas du renard

Officiellement, le renard peut être chassé du 1er juin au 31 mars, mais son classement en ESOD implique qu'il peut être chassé toute l'année dans presque toute la France.

Les raisons majoritairement invoquées sont :

**Motif 1** : Risque de transmission de l'échinococcose alvéolaire.

Motif 2 : Risque de surpopulation

**Motif 3 : dommages importants aux activités agricoles (élevages avicoles)**

**Le Motif 1 : La transmission de l'échinococcose alvéolaire**

L'échinococcose alvéolaire est une maladie parasitaire provoquée par *Echinococcus multilocularis*, un parasite dont le cycle de reproduction classique passe du rongeur au renard, mais aussi parfois à l'homme, via des fruits et légumes crus (contaminée par contact avec les déjections) ou contact avec chiens et chat (contaminée par le contact avec un rongeur par exemple). L'échinococcose alvéolaire est particulièrement impactante pour l'homme (si pris en charge tardivement, elle est même mortelle). L'augmentation des signalements chez les animaux et humains peut être due à une sensibilisation accrue, mais d'autres possibilités ne sont pas à exclure (mouvement d'animaux, extension des jardins périurbains).

L'idée est donc que la chasse, limitant la prolifération du renard, lutte contre les risques d'*Echinococcus*. La réalité est plus complexe que cela.

L'efficacité du prélèvement En réalité, les prélèvements sont globalement inefficaces, et cela à cause de deux effets, la compensation et l'immigration. Le principe est simple, chaque zone a une capacité d'accueil qui reste stable (taille du terrain, volume de nourriture disponible, nuisance présente, etc.). Plus il y a de renard dans une zone donnée, plus le taux de croissance diminue. À l'inverse, une réduction de la densité des renards adultes induit une augmentation du taux de croissance. Et si les prélèvements prennent en compte ce processus de compensation, l'immigration compensera les prélèvements plus importants par l'immigration des autres zones.

Référence : [https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/RevueFS/FauneSauvage310\\_2016\\_Art2.pdf](https://professionnels.ofb.fr/sites/default/files/pdf/RevueFS/FauneSauvage310_2016_Art2.pdf)

Les autres mesures à prendre contre la transmission La régulation de l'hôte primaire (le renard) n'est pas la seule méthode pour gérer le développement de ce parasite. Il est possible de traiter les hôtes intermédiaires (vermifuges pour Chien et Chat) et vaccins (pour le mouton).

Référence : Où l'échinococcose alvéolaire sévit-elle ? – Académie nationale de médecine | Une institution dans son temps & <https://www.santepubliquefrance.fr/docs/echinococcus-multilocularis-chez-le-renard-et-les-carnivores-domestiques-vers-un-e-nouvelle-donne-epidemiologique>

Il serait aussi possible de réaliser des campagnes de traitement des hôtes primaires via un traitement contenant des anthelminthiques, qui serait efficace mais particulièrement onéreux.

Référence : *Echinococcose*

**Motif 2 : Risque de surpopulation**

Le motif 2 a déjà reçu sa réponse dans le paragraphe précédent. Il est à noter qu'une surpopulation locale temporaire est toujours possible avec des dégâts notables (tant vers les structures humaines que sur les écosystèmes), mais le comportement classique du Renard tendra vers une autorégulation de sa propre population par une immigration vers d'autres zones.

**Motif 3 : dommages importants aux activités agricoles (élevages avicoles)**

La déforestation et l'avancé de l'homme sur la nature réduit parfois le territoire des renards, et rapproche le renard de l'homme. Cela occasionne le déclenchement d'attaque contre les poulaillers.

Des solutions de protection existent (grillage assez haut, assez profond, dallage ou grillage au sol, fermer le poulailler de manière sécurisé pour la nuit.)

Pour les professionnels, cela peut avoir un coût important qu'il faut prendre en compte.

## CONTENU DE LA PROPOSITION



## Parti Pirate - Programme

**Proposition 1 :** Déclasser le renard de la liste des espèces « susceptibles d'occasionner des dégâts » et stopper la chasse au renard hors de périodes légales

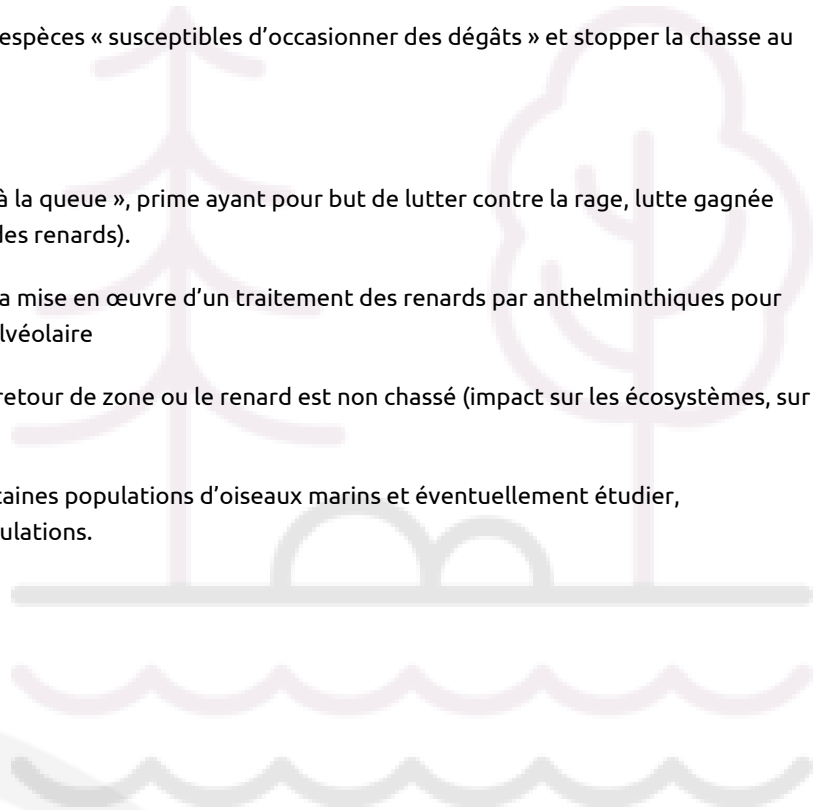
**Proposition 2 :** Abolir la vénerie sous terre

**Proposition 3 :** Interdire la pratique des primes « à la queue », prime ayant pour but de lutter contre la rage, lutte gagnée d'ailleurs par une autre méthode (la vaccination des renards).

**Proposition 4 :** étudier, expérimenter et chiffrer la mise en œuvre d'un traitement des renards par anthelminthiques pour lutter contre la propagation de l'échinococcose alvéolaire

**Proposition 5 :** étudier, expérimenter et faire un retour de zone où le renard est non chassé (impact sur les écosystèmes, sur la biodiversité, sur son rapport à l'homme).

**Proposition 6 :** étudier l'impact du renard sur certaines populations d'oiseaux marins et éventuellement étudier, expérimenter et chiffrer la protection de ses populations.



# EXPÉRIMENTATION ANIMALE

Environnement, Recherche

Au programme depuis Janvier 2017

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Les statistiques de 2014 du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche font état de 1,8 million d'animaux utilisés pour l'expérimentation, alors même que des scientifiques remettent en cause la pertinence du « modèle animal » en matière de santé humaine. Près d'un million de ces animaux ont subi des procédures provoquant une douleur allant de modérée à très sévère, et 19 % ont souffert d'une mutation génétique dont la majorité avec un phénotype dommageable.

La réglementation en vigueur résulte de la transposition de la directive 2010/63/UE, ayant pour objet de renforcer le bien-être animal en appliquant la règle des 3R (remplacement, réduction et raffinement), l'objectif final annoncé étant le remplacement total des procédures utilisant des animaux.

Pour permettre le développement et la promotion des méthodes alternatives, une instance indépendante doit être créée, le groupement existant (FRANCOPA) n'étant pas doté des ressources nécessaires. Concomitamment, un plan national doit être lancé prévoyant des incitations fiscales, des aides à l'acquisition de matériel de substitution dans l'enseignement ou encore la création de bourses et de diplômes dédiés. Par ailleurs, le terme « alternatif », engendre un risque de confusion avec la règle des 3R, affaiblissant l'effort réalisé pour la promotion des méthodes de remplacement. Une terminologie univoque est nécessaire. Enfin, la transposition de la directive doit être améliorée s'agissant de la composition des comités d'éthique et des sanctions prévues en cas de non-respect de la réglementation.

## CONTENU DE LA PROPOSITION

C'est pourquoi nous estimons nécessaires les mesures suivantes :

- Remplacer la terminologie de « méthode alternative » par celle de « méthode de remplacement » qui n'implique aucun animal, vivant ou tué à cette fin.
- Créer une autorité administrative indépendante dédiée au développement et à la promotion des méthodes de remplacement.
- Lancer un plan national des méthodes de remplacement.
- Mettre en place des comités d'éthique d'établissement véritablement indépendants.
- Instituer des sanctions pénales effectives et dissuasives.

# FAUNE SAUVAGE

Environnement, Société

Au programme depuis Janvier 2017

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Contrairement à l'animal domestique ou à l'animal sauvage captif, l'animal sauvage à l'état de liberté n'est toujours pas protégé par le droit français : lui infliger des sévices graves ou l'abattre de manière barbare n'appelle aucune poursuite. Cette situation incohérente permet toutes sortes d'abus au nom de la tradition, pour la chasse ou à des fins mercantiles. Tout animal, qu'il soit captif ou libre, doit être reconnu comme « un être vivant doué de sensibilité ».

En France, plus des deux tiers des 91 espèces chassables présentent des populations en mauvais état de conservation. Leur chasse contribue à faire diminuer leurs effectifs, accélère leur raréfaction et empêche toute véritable politique de protection à leur égard. Les seules données rendues publiques sur le nombre d'animaux détruits datent de la saison de chasse 1998-1999, durant laquelle 31 millions d'animaux ont été abattus. La chasse est également dangereuse et source d'insécurité pour tous les usagers de la nature : 146 accidents ont été recensés lors de la saison 2015-2016 dont 10 mortels.

Le commerce des animaux sauvages est également une menace pour leur survie et va à l'encontre des efforts mis en place dans la lutte contre le trafic et le braconnage.

## CONTENU DE LA PROPOSITION

C'est pourquoi nous estimons nécessaires les mesures suivantes :

- Reconnaître à tout animal sauvage le statut d'être vivant doué de sensibilité.
- Interdire les pratiques barbares, réprimer les pratiques sources de stress infligées aux animaux sauvages pour des buts autres que la protection ou la conservation.
- Réformer la chasse pour mieux protéger la faune sauvage et favoriser le retour naturel des grands prédateurs.
- Adopter des mesures contre l'insécurité liée à la chasse pour permettre la coexistence de toutes les activités de pleine nature.
- Mieux encadrer le commerce lié aux animaux sauvages protégés par les réglementations françaises et internationales.

# INTERDICTION DE LA CHASSE LE DIMANCHE

Environnement, Société

Au programme depuis Janvier 2019

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Chaque année, en France, la chasse provoque des dizaines d'accidents dont certains mortels. Une partie de ces blessés et morts ne sont ni pratiquants, ni spectateurs de la chasse.

## CONTENU DE LA PROPOSITION

Considérant l'article IV du Code des Pirates, les Pirates sont environnementalistes précisant que le Parti Pirate lutte contre la destruction de l'environnement et milite pour la pérennité de la nature et de ce qui la compose.

Considérant l'article VI du Code des Pirates, Les Pirates sont solidaires précisant que le Parti Pirate s'engage pour une société solidaire défendant une conception de la politique faite d'objectivité et d'équité.

Le Parti Pirate demande l'interdiction de la chasse le dimanche, les jours fériés et pendant les vacances scolaires.

## PROPOSITION DE LOI

### ARTICLE UNIQUE

Au début de l'article L. 424-2 du code de l'environnement, il est ajouté un alinéa ainsi rédigé :

« Nul ne peut chasser le dimanche, les jours fériés, et pendant l'ensemble des vacances scolaires. »

# INTERDICTION DES ÉCRANS PUBLICITAIRES VIDÉO

Énergie, Urbanisme, Société, Environnement, Communs

Au programme depuis Novembre 2019

## EXPOSÉ DES MOTIFS

De nouveaux dispositifs publicitaires vidéos apparaissent dans nos villes, dans nos gares. Il n'est pas acceptable qu'ils prennent place au vu de l'urgence écologique et des futurs problèmes de gestion de l'énergie auxquels nous allons faire face. Leur développement est en phase d'être déréglé et dirigé par les politiques de la ville avec l'intégration au Code de l'environnement. Il devient nécessaire d'interdire ces dispositifs au niveau national.

## GASPILLAGE DE RESSOURCES/ENVIRONNEMENT

La consommation énergétique de ces écrans amène un surplus de consommation par rapport aux systèmes d'affichage traditionnels. Chaque écran de publicité consomme 6800 kWh/an. Ces écrans ont des incidences sur la pollution lumineuse, pollution nocive pour la biodiversité.

## INTRUSION DANS LA VIE PRIVÉE ET CIBLAGE

Ces nouveaux panneaux publicitaires amènent également à des expérimentations qui posent question, allant des « simples » capteurs d'audience (présents sur les écrans de publicité de la gare Saint-Lazare par exemple) jusqu'à la détection des téléphones mobiles pour proposer de la publicité ciblée voire individualisée.

## CONTENU DE LA PROPOSITION

Le Parti Pirate propose l'interdiction des écrans publicitaires vidéo dans les espaces publics, les couloirs de métro et les halls de gare.

# INTERDICTION GÉNÉRALE DE L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES À BASE DE CYANURE DANS L'INDUSTRIE MINIÈRE

Environnement, Économie

Au programme depuis Avril 2020

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Le cyanure de sodium, utilisé principalement par l'industrie extractive aurifère, est un composé chimique extrêmement toxique. À tous ses stades de manipulation, transport, stockage, utilisation puis confinement, la possibilité d'accident et de déversement dans la nature fait peser de lourds risques de catastrophes irréversibles sur la santé humaine, l'environnement et la biodiversité.

En effet, en cas d'accident, au contact de l'eau, le cyanure de sodium produit de l'acide cyanhydrique, un gaz très inflammable qui provoque la mort par asphyxie, comme cela s'est produit le 12 août 2015 à Tianjin, en Chine, où l'explosion d'un entrepôt contenant 700 tonnes de cyanure de sodium a provoqué la mort de 173 personnes et en a blessé 797 autres.

Déversé dans l'environnement, le cyanure provoque immédiatement l'asphyxie de tout organisme vivant et un violent déséquilibre des écosystèmes. Plus de 30 accidents majeurs associés à des déversements de cyanure se sont ainsi produits de par le monde ces 30 dernières années, dont celui du 30 janvier 2000 à Baia Mare en Roumanie, pire désastre écologique d'Europe depuis Tchernobyl. Par ailleurs, les climatologues annonçant une amplification des épisodes pluvieux extrêmes, plus intenses et plus fréquents, une augmentation des ruptures de barrages de résidus est prévisible, à l'image de ce qu'il s'est passé le 5 novembre 2015 au Brésil, voisin de la Guyane, lorsque la rupture de deux barrages miniers a libéré 60 millions de litres de résidus toxiques dans le bassin versant du Rio Doce ou encore à Omai, au Guyana, lui aussi voisin de la Guyane où un autre accident de ce type est survenu le 23 août 1995 et a provoqué le déversement de 4,2 millions de mètres cubes de résidus cyanurés et empoisonné jusqu'à 23 000 personnes vivant dans la région.

La France est déjà confrontée aux conséquences de l'utilisation des technologies à base de cyanure dans l'industrie minière : c'est le cas par exemple de la mine de Salsigne, dans l'Aude, considérée comme le site le plus pollué de France et dont les riverains en paient encore le prix 18 ans après sa fermeture (interdiction de consommer les fruits et légumes locaux, d'utiliser l'eau de pluie, etc.).

En Guyane, qui subit déjà les ravages causés par le mercure responsable d'un empoisonnement massif des peuples premiers dont le mode de vie est intimement lié aux cours d'eaux, le projet de la Montagne d'Or prévoit de stocker au cœur de la forêt amazonienne 45 millions de mètres cubes de résidus cyanurés derrière une digue en terre compactée de 60 mètres de haut, suscitant de fortes inquiétudes parmi la population, les associations et les élus locaux.

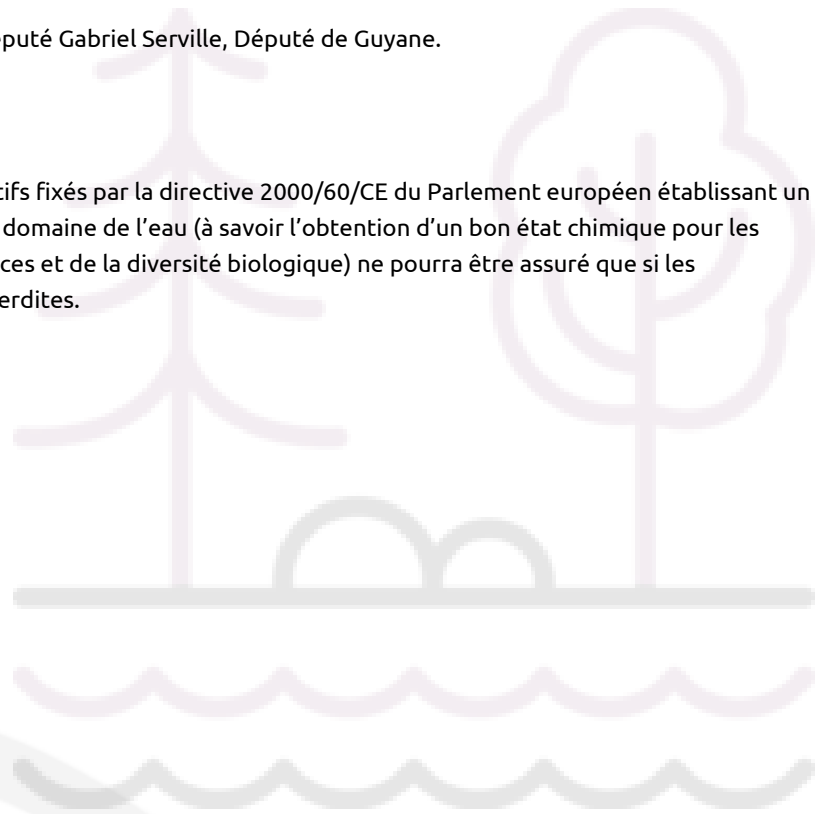
Pourtant, une douzaine de technologies alternatives existent, moins dangereuses pour l'environnement et la santé humaine, et pourraient remplacer les techniques liées au cyanure. On pourra citer la récupération par gravimétrie ou encore la lixiviation au thiosulfate, procédé utilisé à grande échelle sur la mine de Goldstrike, aux États-Unis, par Barrick Gold, première compagnie aurifère mondiale.

Plusieurs pays européens, tels que l'Allemagne, la République Tchèque, la Hongrie ou encore la Slovaquie, ont déjà intégré dans leurs législations nationales respectives l'interdiction de l'utilisation des technologies à base de cyanure dans leurs industries minières.

Repris d'une proposition de loi de Monsieur le député Gabriel Serville, Député de Guyane.

## DESCRIPTION

Le Parti Pirate demande qu'en respect des objectifs fixés par la directive 2000/60/CE du Parlement européen établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau (à savoir l'obtention d'un bon état chimique pour les ressources en eau et la protection de ces ressources et de la diversité biologique) ne pourra être assuré que si les technologies minières à base de cyanure sont interdites.



# MESURE EN FAVEUR DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE

Agriculture, Environnement

Au programme depuis Janvier 2017

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Plus d'un milliard d'animaux terrestres sont abattus chaque année en France, principalement à des fins alimentaires.

La majorité d'entre eux sont élevés de manière intensive dans des conditions incompatibles avec leurs besoins physiologiques et comportementaux (batteries de cages, confinement dans des bâtiments...). Pour les adapter aux systèmes d'élevage ou aux objectifs de production, les animaux subissent de nombreuses pratiques douloureuses (mutilations, gavage, sélections génétiques préjudiciables...).

Une souffrance qui ne s'arrête pas aux portes des élevages : pendant leur transport, les animaux ressentent stress et douleur, de manière exacerbée lors des trajets de longue durée. À l'abattoir, des dysfonctionnements humains, matériels, institutionnels ainsi que les mises à mort sans étourdissement préalable engendrent des souffrances aiguës.

Enfin, l'offre alimentaire actuelle, opaque et insuffisamment diversifiée, ne permet pas aux consommateurs de contribuer à l'amélioration de la situation des animaux d'élevage. Parallèlement à la réduction de la consommation de produits d'origine animale, il est urgent de favoriser par des mesures incitatives l'évolution des élevages vers des systèmes plus respectueux des animaux.

## CONTENU DE LA PROPOSITION

C'est pourquoi nous estimons nécessaires les mesures suivantes :

- Favoriser l'élevage en plein air : Des aides financières supplémentaires seront mises en place pour les élevages basculant vers un modèle d'élevage dit de plein air.
- Améliorer les conditions d'élevage des volailles : Après un délai de 5 années à compter de l'instauration de la loi, l'élevage de volailles dans des surfaces dites « en cage » ou « sur grille » est interdit, pouvant conduire à une amende de 200 € par animal découvert dans de telles conditions.
- Améliorer les conditions d'élevage des animaux : Après un délai de 5 années à compter de l'instauration de la loi, une surface minimale, dont la valeur sera décidée en fonction de chaque espèce animale, sera exigée de tout élevage d'animaux, pouvant conduire à une amende allant jusqu'à 5 000 € (adaptée en fonction de l'espèce animale) par animal découvert dans des conditions ne respectant pas cela.
- Interdire les pratiques d'élevage jugées douloureuses ou cruelles, telles que la castration à vif, l'écornage, le broyage des poussins ou le gavage, pouvant conduire à une amende d'un montant maximal de 5 000 € par animal (en fonction de l'espèce animale), et 6 mois d'emprisonnement en cas de récidive.
- Limiter la durée des transports d'animaux vivants et mettre un terme à leur exportation hors de l'Union européenne.
- Renforcer la protection des animaux à l'abattoir et rendre systématique l'étourdissement avant toute mise à mort.
- Faire évoluer les politiques alimentaires et agricoles par une meilleure prise en compte des animaux et de leur bien-être (étiquetage des modes d'élevage et d'abattage, alternatives végétales...).
- Responsabiliser les élevages et abattoirs : Responsabilisation des propriétaires d'exploitations animales et d'abattoirs, les poussant à davantage veiller au respect des normes liées aux conditions de vie et de mort des animaux, en augmentant le montant des amendes en cas de découverte d'actes ne respectant pas les normes en vigueur.



# POUR UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DÉCARBONÉE

Économie, Énergie, Logement, Environnement, Transports, Société, Recherche, Communs

Au programme depuis Octobre 2019

## LE PARTI PIRATE SE POSITIONNE POUR UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : ÉCONOMIE, SOURCES NON-CARBONÉES, CHANGEMENT DES USAGES

Le Parti Pirate conçoit plusieurs volets à cette transition énergétique qui s'appuie sur deux facteurs essentiels que l'on retrouve dans les principes mêmes du Parti Pirate : la technologie et l'acceptation démocratique.

Le Parti Pirate est conscient que la recherche est primordiale pour répondre au mieux aux enjeux d'aujourd'hui mais ne peut se contenter des solutions qui n'arriveront que demain comme :

- des centrales à fusions (issues de recherche comme ITER mais pas seulement)[];
- des centrales à fission de 4e génération[];
- des batteries performantes (pour fonctionner de pair avec les EnR)[];
- des centrales solaires (issues d'un investissement dans le spatial).

Le Parti Pirate rappelle qu'aujourd'hui la consommation électrique, à 77 % d'origine nucléaire, ne correspond qu'au quart de la consommation énergétique totale qui elle est fortement carbonée, de l'ordre de 60 %.

De même, faciliter une transition énergétique n'a d'intérêt que si l'énergie consommée devait être nécessairement produite : la meilleure énergie est celle qu'on ne produit pas.

Le Parti Pirate estime, avant toute chose, qu'il est indispensable de diminuer la consommation d'énergie de la France.

Cela peut être effectué via des solutions techniques comme, par exemple :

- l'isolation efficace de toutes les structures, afin de diminuer leurs dépenses énergétiques[];
- l'utilisation de sources alternatives au tout électrique et, bien entendu, aux énergies fossiles pour tout ce qui est régulation de température, chaleur et fraîcheur, comme par exemple la cogénération (dans les centrales électriques de biomasse...).

Cela peut également se produire grâce à des changements sociétaux comme, par exemple :

- la marginalisation de l'autosolisme et le développement de moyens de transport alternatifs répondant à différentes problématiques des zones urbaines et rurales[];

- l'accélération de la recherche dans le domaine de l'énergétique (spatial, fusion nucléaire, traitement et recyclage des déchets, économie des ressources...);
- une éducation renforcée sur les implications et limitations des solutions face à la science (la physique et la chimie en particulier), à l'économie, avec la dépendance aux ressources d'autres pays, et à l'écologie, avec les impacts environnementaux de la collecte des ressources et des empreintes au sol des différentes implantations.

## DE L'ÉLECTRICITÉ

Dans ce cadre, la poursuite du développement du nucléaire en France, énergie aujourd'hui la moins carbonée, nous semble pour l'instant inévitable. Il ne semble pas envisageable de prôner une transition complète et unique vers l'éolien et le solaire. Le développement des énergies décarbonées doit continuer conjointement, de manière complémentaire. De plus, la recherche dans le domaine doit perdurer pour remplacer au mieux les centrales en fin de vie mais aussi maintenir un niveau de connaissance permettant une exploitation en toute sécurité du parc nucléaire.

## DU NUCLÉAIRE

Il semble donc nécessaire de renouveler le parc nucléaire actuel mais aussi de remplacer les centrales à charbon et à gaz (autres que celles à bilan carbone nulle comme les systèmes Power2Gas) restantes. À cet effet, le passage à l'EPR, dans un système de contrôle strict des dérapages budgétaires à la charge des constructeurs et non des exploitants, semble la meilleure solution afin d'assurer une stabilité de production pour les prochaines décennies.

Le Parti Pirate préconise, au vu des dispositifs technologiques dont nous disposons, une gestion des déchets qui soit géologique (Cigéo). Il préconise également de mettre en place des mécanismes de cogénération (récupération de la chaleur émise par les centrales pour le chauffage, l'industrie) afin d'optimiser les productions de ces centrales. Enfin il préconise de privilégier le développement de centrales avec systèmes aéroréfrigérants limitant ainsi les prélèvements d'eau des cours d'eau sans réintégration directe.

Le renouvellement, voire l'augmentation du parc nucléaire ne doit pas se faire pour produire et consommer toujours davantage mais doit être proposée comme une alternative quand la nécessité d'un usage doit passer d'une énergie fossile à l'énergie électrique ou quand une centrale doit être fermée et remplacée.

## DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ENR)

Une base de production telle que proposée ci-dessus nous permettra de continuer à innover sans craintes sur les EnR. Le premier défi sera de minimiser la consommation en métaux rares et moins rares et en béton. Le deuxième défi sera de rationaliser l'utilisation et la modification des espaces pour accueillir cette production (barrages, champs éoliens). Le troisième défi va concerner la capacité de stockage. Pour ce dernier défi, le Parti Pirate préconise d'accentuer les efforts de la recherche de cette branche en favorisant des technologies comme le power2gas qui ont un bilan carbone nulle de ce cadre d'utilisation.

Cette position sera réévaluée à la lumière de l'évolution future (coût, impact environnemental, etc.) des technologies de production et de stockage d'énergie.

## DE LA MOBILITÉ

### DU VÉHICULE PERSONNEL

De grandes économies d'énergie peuvent être réalisées en révisant nos politiques en terme de mobilité. Environ 40 millions de véhicules légers circulent aujourd'hui sur le territoire français. Les produire demande beaucoup de ressources, les faire rouler aussi.

Si tout le parc des véhicules légers passait au tout électrique, sans changer l'usage que nous en faisons, mettant ainsi fin à l'une des plus grosses consommations d'énergie fossile en France, c'est l'équivalent d'une cinquantaine de réacteurs nucléaires type EPR qui serait nécessaire pour que tous les véhicules puissent se recharger en même temps sans parler de la

problématique du stockage dans autant de véhicules.

Le Parti Pirate propose de changer les paradigmes sociétaux de réussite sociale à travers les achats non nécessaires de véhicules excessivement énergivores et propose, par le biais d'expérimentations dans un premier temps, la mise à disposition par les collectivités, surtout en zone rurale, de véhicules autonomes partagés.

## DES TRANSPORTS EN COMMUNS

Le Parti Pirate souhaite prioriser le renouvellement et le développement des transports en commun dans les grands espaces urbains.

## DE L'ACCÈS AUX MÉTROPOLIS ET GRANDES VILLES

Le Parti Pirate propose que, sauf nécessité à justifier aux autorités compétentes, les grands centres urbains voient leur accès interdit aux véhicules personnels en échange d'un circuit en transports en commun renforcé et gratuit. Le désengorgement ne se fait pas par la création de nouvelles voies mais par l'augmentation du nombre de personnes dans un même véhicule d'une part et par la valorisation de l'usage d'alternatives légères telles que le vélo d'autre part.

La sécurisation des utilisateurs des alternatives légères est une priorité. Le changement ne peut se produire que si les utilisateurs se sentent en sécurité; cela doit se traduire par des équipements routiers adéquats avec une séparation nette et franche des différents usages ainsi qu'une verbalisation systématique des conduites et stationnements dangereux.

Il devient donc évident que non seulement décarboner l'électricité en France n'est pas une priorité mais que l'économie et le changement d'usage doivent être mis en avant, ce qui implique une rationalisation des moyens et donc la mise en avant des communs que sont l'accès à l'énergie et la mobilité.

# POUVOIR VIVRE EN VILLE

## SANS VOITURES INDIVIDUELLES

Économie, Communes, Société, Transports, Urbanisme

Au programme depuis Février 2022

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Nous Pirates, militons pour le partage équitable et raisonné des voies urbaines. Ce partage est actuellement inéquitable, en raison de la place déraisonnable laissée aux voitures individuelles, jusque dans l'hypercentre des villes. En effet, la voiture occupe aujourd'hui 50 % des zones urbaines (lorsqu'elle y est autorisée), ainsi que de vastes espaces de parkings, pour seulement 1,2 personnes transportées en moyenne, et une utilisation très partielle lorsqu'elle n'est pas un outil de travail.

Cette situation est l'héritage d'une époque où la voiture individuelle était la norme, et un acquis social pour la mobilité de toutes et tous. Elle reste souvent indispensable dans les zones peu desservies par les transports publics, à faible densité de population.

Cependant, dans le cœur des villes les plus denses, l'accumulation des véhicules individuels est devenue source d'embouteillages, de pollutions, de bruits, au détriment des usagers eux-mêmes, et de la collectivité dans son ensemble. Face aux enjeux environnementaux, la surconsommation des ressources pour la construction et l'utilisation des voitures (quelles que soient les sources d'énergie), doit inciter à agir rapidement pour changer de modèle de transport en ville, à l'image des politiques menées dans plusieurs capitales européennes (Oslo, Madrid, Londres...).

L'interdiction progressive et planifiée des véhicules individuels dans les centres-villes permettra de limiter toutes ces nuisances, mais aussi de réaliser des économies (moins de voies à entretenir, gain d'espace...), d'améliorer les transports doux et collectifs, et faciliter l'action des véhicules d'urgence. Le calendrier doit permettre aux habitantes, aux habitants, et aux collectivités de s'adapter à ce nouveau modèle. Les récents progrès techniques en matière de transport et de communication, offrent une grande diversité de solutions pour parvenir à cet objectif.

### CONTENU DE LA PROPOSITION

Le Parti Pirate propose la mise en place d'un calendrier progressif pour l'interdiction des voitures individuelles dans les centres-villes : 5 années pour la mise en place des services, 10 années pour le déploiement progressif des restrictions.

Le Parti Pirate propose la création d'un plan de financement de services alternatifs : renforcement des transports doux et collectifs, parking-relais (gratuits pour les résidents et travailleurs), flotte de véhicules partagés à tarifs réduits (de préférence autonomes).

Le Parti Pirate propose l'interdiction des voitures individuelles prioritairement dans les plus grands centres urbains (Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Toulouse), puis dans les autres grandes villes. À défaut, le Parti Pirate propose la mise en place de péages urbains. Le Parti Pirate propose également la mise en place de permis d'accès pour les usages professionnels, déménagements, et autres raisons exceptionnelles ainsi qu'une limitation à 30 km/h pour toutes les voies.

# RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CO2 DES VÉHICULES POUR PARTICULIER

Environnement, Énergie, Transports

Au programme depuis Avril 2020

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Face à l'urgence climatique, l'Union européenne a pris des mesures et fixé à 95 grammes par kilomètre en 2012 les émissions de CO2 moyennes des voitures neuves et adopté une baisse supplémentaire de ce seuil d'au moins 30 % à l'horizon 2030.

Cependant, la réalité des ventes actuelles et le scandale Volkswagen nous montre que nous sommes encore très loin d'atteindre cet objectif.

En 2015 éclate le scandale Volkswagen, le constructeur (et d'autres depuis) a programmé les ordinateurs de bord pour adapter le comportement du moteur pendant les tests d'homologation.

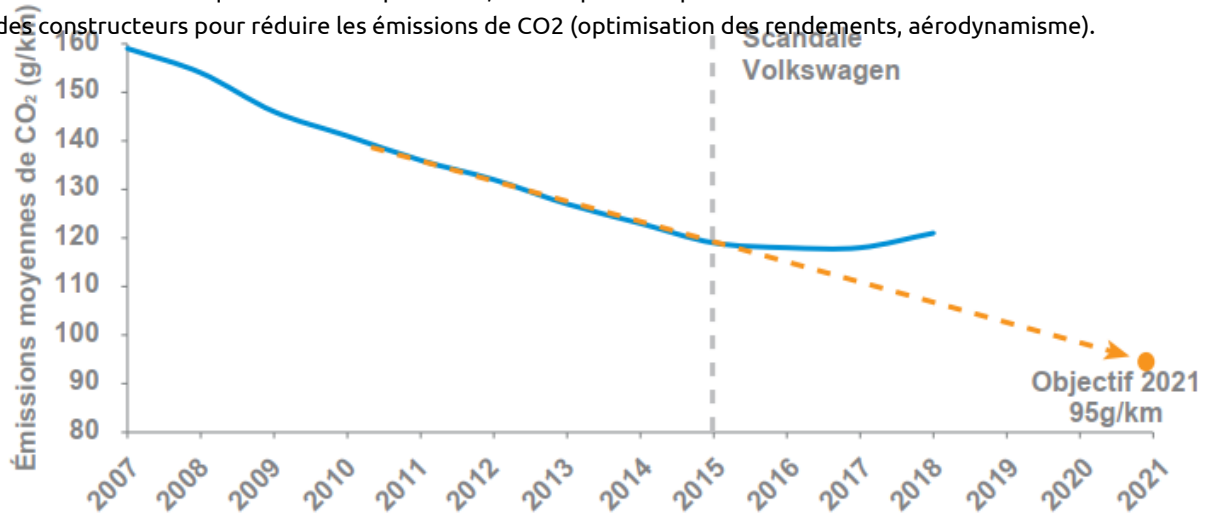


Note : mes recherches indiquent une augmentation encore pour 2019, passant de 120,5 en moyenne pour l'europe à 121,8 g/km (1).

L'Union européenne a depuis septembre 2018 mis en place une nouvelle norme (WLTP) plus sévère et plus réaliste (2). C'était la première recommandation pour de nombreuses ONGs.

### Émissions moyennes de CO<sub>2</sub> mesurées en laboratoire et objectifs pour les voitures neuves en Union européenne

Entre 2001 et 2017, les émissions de CO<sub>2</sub> des véhicules neufs (mesurées en laboratoire) ont baissé de 30 % mais dans la réalité, elles n'ont diminué que de 10 %. Depuis 2010, la multiplication par 4 des ventes de SUV a totalement détruit les efforts des constructeurs pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub> (optimisation des rendements, aérodynamisme).



Source : France Stratégie d'après les données Jato



La seule baisse significative des émissions réelles de CO2 correspond à la période 2009, juste après la crise de 2008, au moment où l'on remarque une baisse des ventes de SUV.

Lors de la loi de finances de 2020, plusieurs députés ont proposé des amendements (3) ayant pour objectif d'intégrer le poids des véhicules dans le « malus » automobile (en plus des émissions de CO2).

Pendant les débats (4) plusieurs arguments forts ont été mis en avant pour indiquer que l'ajout dans le calcul du « malus » le poids apporterait plusieurs problèmes :

**Graphique 5 – Ventes de voitures neuves dans l'Union européenne, par segment, 2001-2017** Une règle plus complexe (cela peut sembler vrai mais ce n'est pas non plus hors d'atteinte).

- Un problème de cohérence. Pour citer Monsieur Schellenberger (député du Haut-Rhin, républicain) : On taxerait à la fois un objectif de résultat, le CO2, et un objectif de moyen, le poids. C'est complètement contradictoire et contraire à la logique sur laquelle la loi doit se fonder, c'est-à-dire fixer un objectif — la réduction des émissions de CO2 — en laissant toute liberté quant aux moyens d'y parvenir. On ne saurait imposer aux constructeurs automobiles tout à la fois un objectif de moyen et un objectif de résultat.
- Un risque de taxer aussi les véhicules électriques et/ou hybrides.

Note : je n'ai pas sorti tous les arguments et pas les arguments ridicule hein...

L'évolution des ventes de SUV et l'apparition de SUV électrique ou hybride indique clairement que les constructeurs automobiles ne veulent pas prendre leur part du travail concernant nos objectifs écologiques. Pire, nous nous sommes rendus compte en 2015 que le secteur entier n'hésitait pas à mettre en place des mesures pour enfreindre la loi. Quand un secteur entier refuse de faire les efforts nécessaires au bien-être de notre société, il est du devoir de la collectivité de mettre en place un cadre. Une taxation étant déjà en place sur le CO2 et le Parti Pirate ne désirant pas mettre en place une nouvelle taxation, la solution la plus simple est la mise en place d'un poids maximum.

## DESCRIPTION

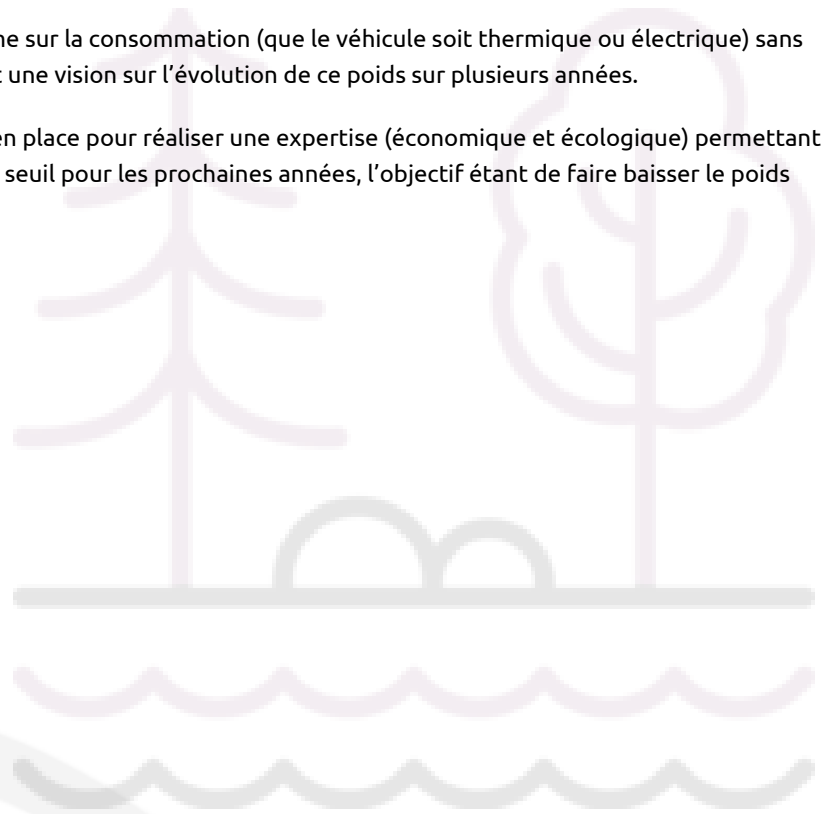
Le Parti Pirate propose la mise en place d'un poids maximum autorisé pour la vente de véhicule particulier (dit de tourisme) neuf mais aussi une baisse régulière de ce poids maximum autorisé sur les 20 prochaines années.

Source : ICCT (2018)

## *Parti Pirate - Programme*

Cela permettra d'avoir un réel impact à long terme sur la consommation (que le véhicule soit thermique ou électrique) sans prendre par surprise les constructeurs qui auront une vision sur l'évolution de ce poids sur plusieurs années.

Un comité d'expert indépendant devra être mis en place pour réaliser une expertise (économique et écologique) permettant au parlement de fixer le seuil et l'évolution de ce seuil pour les prochaines années, l'objectif étant de faire baisser le poids moyen des véhicules vendus en France.





# RÉORIENTATION DE L'IMPÔT OU DES AIDES PUBLIQUES POUR FAVORISER UNE SOCIÉTÉ ÉCOLOGIQUE

Transports, Environnement

Au programme depuis Janvier 2017

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Favoriser via la fiscalité le transport de marchandises via les trains de marchandises.

## CONTENU DE LA PROPOSITION

Favoriser le transport de marchandises via les trains de marchandises permet de nombreuses externalités positives, que ce soit sur le plan de la sécurité, du coût pour la société ou du respect de l'environnement par rapport aux autres systèmes de transports.

Favoriser le transport ferroviaire en ce qui concerne le transport de marchandises, que ce soit via des wagons spécifiques ou en ferroutage permet de désengorger les routes, réduire de manière importante la pollution en CO2 ou particules fines issue de la combustion du diesel, réduire la mortalité routière (14 % des morts sur la route). De plus ceci pourrait réduire le besoin de nouvelles infrastructures routières, mais aussi l'entretien de l'existant, car un camion cause une usure de la route selon un rapport exponentiel par rapport au poids et donc beaucoup plus qu'une voiture (jusqu'à 10 000 fois plus selon certaines estimations).

Le moyen d'action est donc double, en pénalisant les autres moyens de transports de marchandises et en transférant ces revenus sur le ferroviaire, on rend ce dernier plus attrayant. Le principe serait de rester sur une assiette constante afin de ne pas alourdir la fiscalité globale.

Ceci requiert dans un premier temps un investissement en rénovation de l'infrastructure ferroviaire. Les économies réalisées sur les infrastructures routières seront réaffectées justement sur la rénovation du système ferroviaire.